

PRÉSENTÉ

179

MEMO165

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

Mémoire sur les Méga-porcheries du Saguenay- Lac St-Jean

Par

Association de riverains Lac St-Jean 2000 Inc

Notre association qui a été fondée en avril 1990, est sans but lucratif. Notre mission est d'apporter notre appui à nos membres, qu'ils soient des associations ou des individus. Nos préoccupations touchent principalement l'écho système du Lac St-Jean et de ses tributaires.

Nous avons dernièrement été directement impliqués dans les dossiers suivants: Circulation des motos-marine sur nos lacs et nos rivières, Qualité et gestion de l'eau potable, Gestion de la pêche, Protection des berges et Approche commune.

Nous savons tous que l'installation des porcheries ne date pas d'hier sous le ciel jeannois. Nous tenons cependant à vous préciser que l'arrivée de Nutrinor a préoccupé au plus haut point, l'ensemble de nos membres. Nous retrouvons au Lac St-Jean, quantité de fermes agricoles, laitières et avicoles, et nous en sommes tout fiers. Veuillez toutefois noter que cette nouvelle production apporte une pression supplémentaire sur notre environnement. Ce mémoire nous permettra donc de vous exposer certaines des préoccupations de nos membres qui selon notre avis, devraient être prises en considération par la commission.

Qualité de l'eau

Il est évident que nous ne désirons aucunement que l'implantation de méga-porcheries dans notre région affecte la qualité de l'eau de notre lac ou de ses affluents. Nous savons tous que le Gouvernement du Québec a investi des millions de dollars pour que les municipalités et les résidents qui se situent autour du Lac St-Jean, se procurent des systèmes d'épuration des eaux usées dans le but d'améliorer et de préserver la qualité des eaux du Lac St-Jean et du Saguenay. Selon une étude du Ministère de l'environnement, 76,6% de la population de notre région est alimentée par une eau de surface et 23,4% par une eau souterraine. L'augmentation de la pollution sur nos cours d'eau aura un impact direct sur la santé de notre population.

Odeurs

Nous tenons à vous préciser qu'aucun de nos membres, qui habite de façon permanente ou saisonnière, sur les rives du Saguenay-Lac St-Jean, ne souhaite que son séjour soit perturbé par les odeurs que dégagent les porcheries.

Au cours des dernières années, nous avons assisté au transfert des responsabilités du gouvernement et des MRC envers les municipalités. Ceci étant relativement nouveau pour les municipalités, elles se trouvent démunies devant de nombreux dossiers, par manque de formation ou d'encadrement, sur leurs nouvelles responsabilités qui concernent l'environnement.

Nous savons tous que les odeurs qui proviennent du lisier de porc représentent dans plusieurs cas, beaucoup plus qu'un simple inconvénient et qu'elles peuvent avoir un impact important sur la santé et le bien-être de la population qui y est exposée. Selon le Ministère de la santé, les personnes soumises depuis trop longtemps à ces odeurs peuvent souffrir d'anxiété, de dépression et de fatigue. Nous suggérons donc au Québec de s'inspirer fortement du modèle danois. Ce pays a réussi des performances remarquables dans ce domaine. L'innovation de l'ingénierie des bâtiments équipés d'aérateurs en forme de «V» s'est avérée très efficace. De plus, le traitement de l'air vicié des porcheries par l'ozone et l'utilisation de cheminées de ventilation ont permis de neutraliser, de façon importante, les émanations.

Le lisier

Nous pensons que les producteurs de porcs devraient posséder les terres nécessaires à l'épandage du lisier ou encore, que des ententes formelles soient signées avec des receveurs de fumier. Il va sans dire que ces derniers devront détenir un PAEF et que les responsables de l'environnement devront exercer un très bon contrôle. Selon le Ministère de l'environnement, les villes d'Alma, de Chambord, d'Hébertville-Station, de Lac à la Croix et de St-Prime ne possèdent pas les superficies requises pour disposer du volume de déjection animal produite sur leurs territoires respectifs.

Contrôle

Le contrôle et la surveillance environnementale sont actuellement sous la responsabilité d'un agronome. Ce dernier étant embauché et rémunéré par le producteur qu'il inspecte, l'agronome se retrouve donc en conflit d'intérêt et peut difficilement être totalement impartial.

Ne doutant pas de l'honnêteté de nos agronomes ou de leur corporation, nous avons cependant assisté dernièrement à des scandales qui nous rendent plus que perplexes sur le rôle de ces spécialistes. Nous ne pensons pas que les agronomes devraient être retirés du système de vérification du contrôle de l'environnement mais plutôt que ceux-ci devraient être rémunérés par un tiers i.e. directement par le Ministère de l'environnement. Nous sommes persuadés que la population serait mieux servie ainsi et que les agronomes seraient plus à l'aise dans leur rôle d'inspecteurs.

Nous ne voulons, à aucun prix, que notre belle région devienne semblable à celle de Chaudière-Appalaches où l'eau est si polluée, par le lisier de porc, qu'elle en est devenue dangereuse à la consommation selon une directive du Ministère de la santé.

Nous estimons que le contrôle de la pollution ne devrait pas seulement être basé sur l'élément phosphore. En effet, lorsque ce dernier est inférieur aux normes établies, l'implantation de nouvelles porcheries est permise et ce, sans tenir compte de l'impact sur l'environnement et de l'augmentation la pollution dans ce secteur.

Suite à la consultation de plusieurs documents publiés par le Ministère de l'environnement, nous avons pu constater que ce dernier prétend appliquer et posséder les meilleures normes au monde. Après un bref coup d'œil autour de nous, laissez-nous douter de cette affirmation qui ne rejoint pas toujours notre réalité.

Plaintes

Sujet délicat, il est souvent très difficile pour un voisin ou pour un autre producteur agricole, qui se situe dans le même secteur, de porter plainte contre son voisin. Le milieu rural est un monde à part où tous solidaires les uns envers les autres, se considérant presque comme faisant partis d'une même grande famille. Il arrive souvent que le producteur du coin dépanne ses voisins en déneigeant leurs entrées de résidence durant l'hiver ou encore, qu'ils s'échangent de nombreux services entre voisins. Ne niant pas que cet aspect existe et continuera d'exister, nous croyons toutefois qu'un système indépendant de vérifications périodiques est de loin le meilleur moyen d'exercer un contrôle environnemental.

Système d'inspection

Ayant assisté aux audiences publiques du BAPE lors de son passage à Alma durant l'automne 2002, nous avons pu observer les interventions des nouveaux producteurs, du public et des spécialistes des différents ministères concernés.

Nous avons appris par l'intervenant du Ministère de l'environnement que ce dernier intervenait lors de l'implantation d'une nouvelle porcherie et que par la suite, une enquête était menée seulement à la suite d'une plainte. Pourquoi continuons-nous d'assister à de nouvelles infractions chez nos producteurs agricoles malgré toutes ces interventions? Nous croyons donc que ce système comporte quelques lacunes.

Nous vous affirmons qu'il serait beaucoup moins coûteux pour le Ministère de veiller au respect des normes environnementales plutôt que de réparer des cas de pollution sévères dans notre région.

L'UPA

Nous pensons qu'il est difficile pour ce syndicat agricole d'être objectif, surtout lorsqu'il affirme que les producteurs respectent les normes environnementales, ce dont nous doutons.

Suite à nos questions sur le nombre d'animaux en surplus et non déclarés, l'UPA s'est empressé d'affirmer qu'il n'y en a pas. Des enquêtes indépendantes tendent cependant à prouver le contraire. Nous pensons que les nombreuses affirmations erronées de l'UPA lui font malheureusement perdre sa crédibilité auprès du grand public. Lors d'audiences publiques auxquelles j'ai assisté, sur la qualité de l'eau, l'UPA a prétendu qu'au moins 50% de leurs membres non riverains étaient conformes et que leurs membres riverains l'étaient à 80%. Ceci est erroné, nous assistons régulièrement à des infractions des producteurs par exemple, des fosses à purin inexistantes en bordure des cours d'eau ou encore mal conçues.

Conclusion

En terminant, nous tenons à vous préciser que notre association ne s'oppose aucunement à la production porcine ou à l'implantation de méga-porcheries. Nos

membres ne désirent cependant pas que notre région connaisse le même laxisme qui a été constaté dans beaucoup d'autres. Produire à tout prix pour les autres régions peut avoir des conséquences désastreuses pour notre population. Demandons seulement aux taiwanais ce que la méga-production porcine a fait à leur environnement!

Nous croyons que les producteurs agricoles ont le devoir de respecter les autres membres de la population locale et que ceux-ci de même que les inspecteurs du Ministère de l'environnement devraient prendre leurs responsabilités et aient comme objectif principal, le bien-être de la collectivité.

Nous soumettons donc à votre attention, ce qui suit :

1-Les producteurs et les inspecteurs du Ministère de l'environnement devraient avoir comme objectif principal le bien être de la collectivité.

2-Le Ministère de l'environnement devrait procéder à des vérifications régulières de la nappe phréatique pour la qualité de l'eau, sur l'ensemble du territoire.

3-Des efforts devraient être faits pour restreindre au strict minimum les odeurs de lisier. Nouvelle technologie disponible.

4-Le Ministère de la santé devrait s'assurer, par des prélèvements de l'air et de l'eau, que la santé publique est protégée, surtout dans les environs des méga-porcheres.

5-Une surveillance plus étroite de la qualité des eaux souterraines et de surface, près des méga-porcheres, devrait être faite par le Ministère.

6-Des contrôles, par un comité de suivi, devraient être faits pour s'assurer que les producteurs respectent et appliquent les normes environnementales et de santé publique requises. Nous suggérons également que ce comité soit constitué avec des intervenants au sein des producteurs, de l'UPA, du Ministère de l'environnement, du Ministère de la santé, des municipalités et des comités de citoyens.

La qualité de notre eau et de notre environnement est un bien inaliénable de la collectivité qui ne doit jamais être altéré par l'insouciance d'une partie de la


population et ce, dans un but lucratif ou par l'inefficacité de l'organisme qui s'occupe de son contrôle et de sa surveillance.

Nous désirons tous contribuer à préserver l'environnement de tous nos membres, de la population en général et surtout, des génération futures.

L'ENVIRONNEMENT, c'est notre bien à tous et il faut préserver l'avenir de nos enfants.

Nous vous remercions donc de nous avoir permis de participer à cette commission.

Les riverains Lac St-Jean 2000 Inc


Julien Laberge
Président

Références :

Publications du Ministère de l'environnement

Publications du Ministère de la santé

La Semaine Verte

Émission J.E. (du 21 février 2003, Ferme de porcs de M. Paul Allard, St-Didace)

Articles de journaux